

FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE www.ffvl-lpidf.com

Ligue Paris - Ile-de-France de Vol Libre

Journal officiel du 8 décembre 1977 (page 8156)
Agrément Jeunesse & Sports N° 75 S 131
SIRET N° 448 062 091 00021 – APE 9312Z
Siège social: Maison des Associations
22, rue de la Saïda 75015 Paris

adresse postale : Pierre Demeyer
29, rue des Clos-Beauregard
92500 Rueil-Malmaison – P 06 65 88 07 44
president@liguepidfvollibre.com

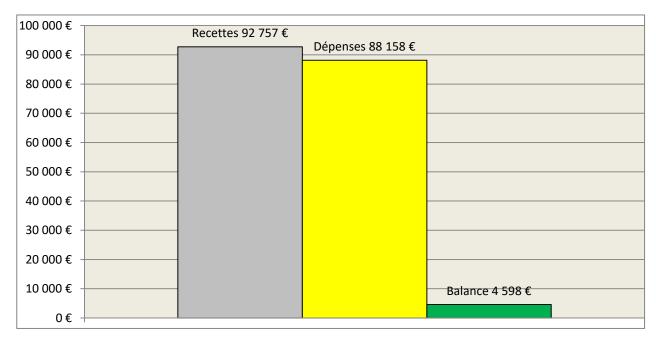


Rapport financier Assemblée Générale de la ligue Paris Ile-de-France de vol libre du 10 février 2018

Mesdames, Messieurs les présidents de clubs et directeurs d'écoles,

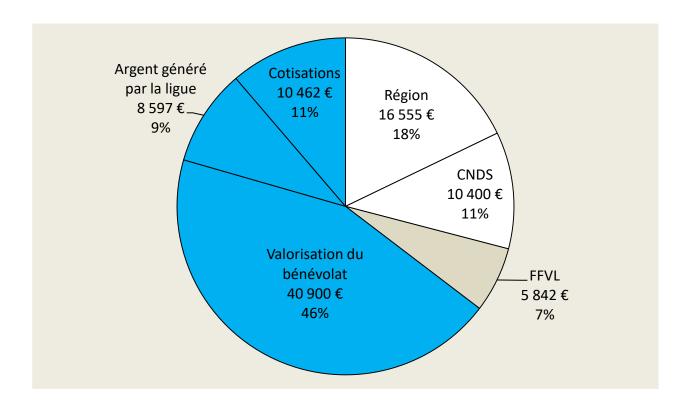
Ce document présente le bilan de la ligue Paris Ile-de-France de vol libre pour l'année 2017 et le budget de 2018.

A. Bilan financier à fin 2017



Le bilan annuel est quasiment équilibré avec des recettes de 97 756,60 € et des dépenses de 88 158,21 € (valorisation du bénévolat inclus), d'où une balance de 4 598,39 €. La solde comptable de la ligue est de 88 193,03 € contre 83594,64 € en fin d'année 2016.

1. Analyse des recettes de 2017



Commentaires:

• En 2016 la Région Ile-de-France avait versé 3 522,50 € d'acompte et conditionné le versement du solde de sa subvention à l'embauche d'un stagiaire dans le cadre de l'opération « 100 000 stages pour les jeunes Franciliens ». La petite structure qu'est la ligue PIDF de vol libre, ne disposant pas de bureau pour héberger un jeune, n'avais pas pu accomplir cette nouvelle obligation. Finalement une exception a pu être mise en place pour ce type de situation et la région a versé le solde en avril 2017. La ligue avait provisionné seulement 80% par prudence dans les comptes 2016, ce sont finalement 100% qui ont été reçus, soit un écart de provision de 2 000 €.

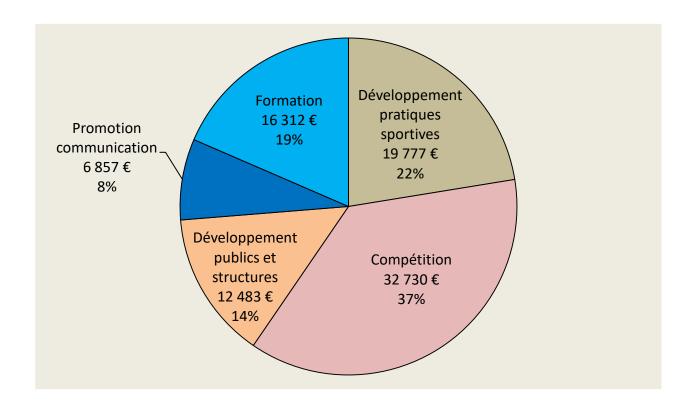
Les recettes comptabilisées dans les comptes provenant de la **Région Ile-de-France** pour 16 555 € (contre 11 522€ l'année dernière) se décomposent comme suit:

- > développement des pratiques sportives (6 310 € comptabilisés, dont 2 000 € reçus et issus de 2016),
- compétition (2 600 € attendus et comptabilisés),
- > développement des publics et structures (1 090 € attendus et comptabilisés),
- promotion communication (2 000 € attendus et comptabilisés),
- ➤ formation (4 555 € attendus et comptabilisés).
 - Soit un total de 14 555 € à recevoir en 2018 au titre de 2017.

En 2017 ligue n'a pas déposé de dossier auprès de la région pour demander le versement d'un acompte sur subvention, c'est la raison pour laquelle 100 % de la subvention de la Région est provisionnée en solde à recevoir.

- La subvention reçue du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) s'élève à 10 400,00 € (contre 11 400 € l'année dernière) ainsi répartie :
 - → développement des pratiques sportives (1 456 €).
 - > compétition (4 784 €),
 - → développement des publics et structures (1 352 €),
 - promotion communication (520 €),
 - Formation (2 288 €).
- La FFVL a apporté 5 842 € (contre 6 618€ l'année dernière) :
 - > 3 366 € de reversement non contractualisé sur les licences,
 - 2 476 € de subvention pour les sites de pratique (attendus et comptabilisés)
- Les **cotisations perçues et comptabilisés par la ligue** s'élèvent à 10 462,33 € (contre 13 099€ l'année dernière) :
 - > 7 246 € de cotisations 2017
 - > 295 € de cotisations 2018 (licences prises à partir du 1^{er} octobre 2017 et valables jusqu'au 31/12/2018)
 - > 2 921,33 € de cotisations Kite « autonome » (attendus et comptabilisés)
- La participation de bénévoles aux actions de la ligue vaut 40 900,00 € pour 3 410 h de travail, soit l'équivalent de deux personnes à temps plein.
- Les autres recettes de 8 597,27 € (contre 14 184 € l'année dernière) proviennent essentiellement des participations aux formations, de l'organisation d'entraînements et de compétitions et d'autres services apportées par la ligue, notamment la revente de câble de treuil et de vestes et de pantalons de sport aux licenciés, en particulier les compétiteurs.

2. Analyse des dépenses de 2017



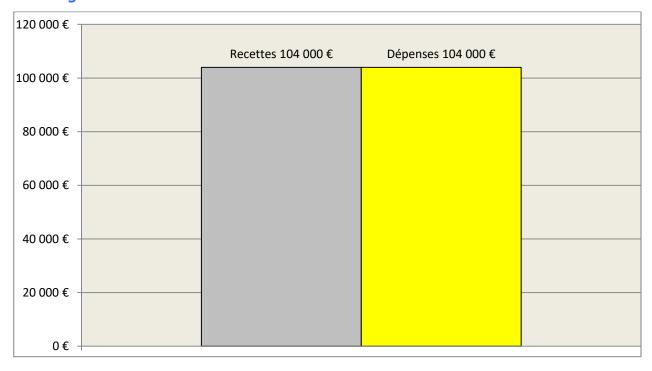
- Le développement des pratiques sportives (sites de pratique, jeunes, formation féminine, handicap, boomerang) se caractérise par 19 776,89 € de dépenses et un solde de 1 690,85 €.
 L'année passée le total était de 21 372,86 € pour un solde de 346,58 €.
- 2. Les dépenses de **compétition** se montent à de 32 729,55 €, avec un solde de 2 653,41 €. L'année passée le total était de 33 515,47 € pour un solde de -1 250,67 €.
- 3. Le **développement des publics et structures** a occasionné la sortie de 12 483,41 € et un solde de -875,51 €. L'année passée le total était de 15 756,15 € pour un solde de -345,26 €.
- La **promotion et la communication** se caractérisent par des dépenses de 6 856,61 € et un solde de -190,61 €. L'année passée le total était de 9 371,45 € pour un solde de 789,4 €.
- La **formation** laisse 1 320,25 € d'excédent de recettes pour des dépenses de 16 311,75 €. Par manque de participants ou météo non favorable des formations Ligue ont du être annulées / reportées. L'année passée le total était de 17 068,54 € pour un solde de 2 970,80 €.

Nous avons réparti les frais généraux de la ligue de 2 810,83 € (contre 2 460,20 € l'année passée) dans les différentes activités.

3. Rapprochement bancaire

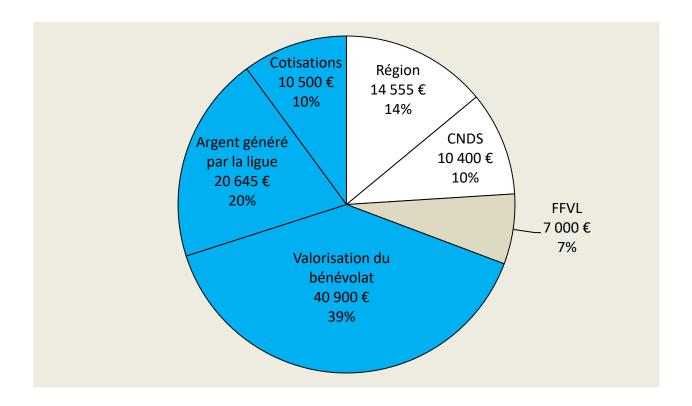
Année 2016			
Solde comptable année précédente	83 355,80		
Résultat de l'année	238,84		
Nouveau solde comptable	83 594,64		
dont provisions (dépenses et recettes non débitées /créditées)	8 000,00		
Solde de trésorerie théorique	75 355,80		
Solde de trésorerie (relevé bancaire LCL)	75 594,64	Compte courant	23 666,86 €
		Livret A	51 927,78 €
Ecart	0,00		
Année 2017			
Solde comptable année précédente	83 594,64		
Résultat de l'année	4 598,39		
Nouveau solde comptable	88 193,03		
dont provisions (dépenses et recettes non débitées /créditées)	15 200,89	_	
Solde de trésorerie théorique	72 992,14		
Solde de trésorerie (relevé bancaire LCL au 5 janvier)	72 992,14	Compte courant	637,09€
		Livret A	72 355,05 €
Ecart 0,00			

B. Budget de l'année 2018



Le budget de 2018 est équilibré avec des recettes et des dépenses de 104 000,00 € (valorisation du bénévolat inclus).

1. Recettes prévues en 2018



• Subvention de la **Région Ile-de-France** : 14 555 €.

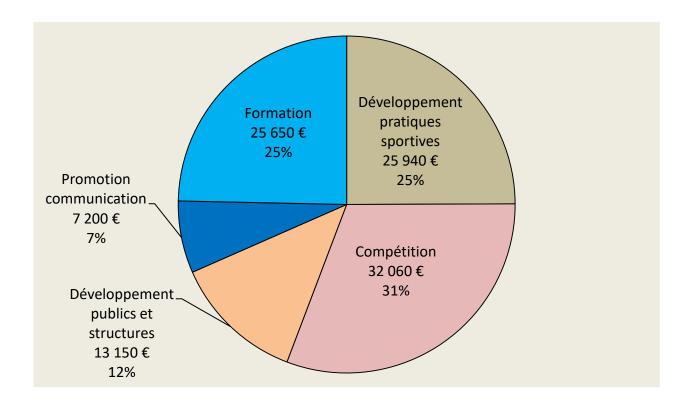
Subvention du CNDS: 10 400 €.

• Subventions de la FFVL : 7 000 €

• Cotisations perçues par la ligue : 10 500 €.

- Nous évaluons de nouveau **la participation des bénévoles** à 40 900,00 €, soit 2 personnes à temps plein.
- Les participations aux formations et à l'organisation des entraînements et des compétitions, la location de gîtes lors de la coupe Icare et la revente de câble de treuil, de matériel de kite et de vêtements de sport fournissent le reste des recettes.

2. Perspectives des différentes activités en 2018



Chaque activité est équilibrée conformément aux demandes de subvention auprès de la Région Ile-de-France et du CNDS.

- Le **développement des pratiques sportives** (sites de pratique, jeunes, formation féminine, handicap, boomerang) mobilise un budget de 25 940 €.
- La compétition dispose du budget le plus important avec 32 060 €.
- Le **développement des publics et structures** représente un budget de 13 150 €.
- Celui de la promotion et la communication est de 7 200 €.
- Les recettes et les dépenses de formation s'élèvent à 25 650 €.

Les frais généraux de la ligue (2 720,00 €) se répartissent dans les différentes activités.

Paris, le 3 février 2017

Adrien Guillon

Trésorier de la Ligue Paris Ile-de-France de vol libre